

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE RENDU du 19 décembre 2016 à 20h30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN			X	M. Yves VAUTIER
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE			X	M. Pierre LOZOUET
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR			X	Mme Armelle DUBEC
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL			X	Mme Nathalie THIERRY
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Convocation du 9 décembre 2016

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques DEHAIS

Approbation du dernier compte-rendu du 8 novembre 2016, à l'unanimité

Madame Le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour l'achat d'un terrain à proximité du local du foyer rural et des décisions modificatives pour le financement de matériels et le virement de fonds pour la constitution du capital social de la société SPL CinéSeine. Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés acceptent à l'unanimité ces inscriptions à l'ordre du jour.

1) Délibération relative à la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et la mise en forme du Plan Local d'Urbanisme : arrêt du PLU

1 – Arrêt du PLU

Madame Le Maire précise que l'approbation est la dernière étape du PLU commencé en mars 2009.

Elle rappelle les objectifs fixés en 2009 ainsi que les principales étapes :

- Délibération du 30 mars 2009 prescrivant la révision du POS en PLU fixant les modalités de concertation.
- Débat du 19 septembre 2011 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.
- Délibération du 22 juin 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 23 novembre dernier. Monsieur Patrick de Heinzelin, commissaire enquêteur a remis à Madame Le Maire le procès-verbal de synthèse, des observations recueillies au cours de l'enquête (19 observations ont été notées sur le registre sur les 23 visites). Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce dossier.

Madame Le Maire présente les pièces du dossier de PLU mises à jour, aux membres du Conseil Municipal.

Elle demande aux élus de se prononcer sur ce nouveau document.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

2 – Zonage du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Madame Le Maire précise aux élus que le Droit de Prémption Urbain, conformément aux textes en vigueur, peut être institué sur la totalité ou sur certaines parties des zones urbaines (zone U) et d'urbanisation future (zone AU). Elle présente la carte du PLU de la commune sur lequel est indiqué le Droit de Prémption possible.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce Droit de Prémption Urbain.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident d'appliquer le Droit de Prémption Urbain sur la totalité des zones U et des zones d'urbanisation future conformément au plan ci-annexé et donnent délégation à Madame Le Maire, pour l'exercice du DPU sur le périmètre défini sur le plan ci-joint

2) Autorisation de dépenses d'investissement imprévues sur le 1^{er} trimestre 2017

Afin de pouvoir payer des dépenses d'investissement imprévues sur le 1^{er} trimestre 2017 avant le vote du BP 2017, Madame Le Maire vous propose de délibérer sur cette autorisation de dépenses.

Elle rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit : *« l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,... L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation de crédits. »*

Chapitre	BP 2016	25% du BP 2016	Proposition	Article
21	60 516 €	15 129 €	15 000 €	21318
23	2 518 300 €	629 575 €	600 000 €	2313

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et acceptent ses propositions, soit 15 000 € à l'article 21318 et 600 000 € à l'article 2313.

3) Décisions Modificatives

1 – Frais d'études et d'insertion

Les frais d'études doivent être transférés en cours, lorsque le projet est en cours de réalisation. Il convient de prendre une Décision Modificative pour transférer ces frais.

Décision Modificative proposée :

- Dépense d'Investissement	Article 2313/041	1 322,42 €
- Recette d'Investissement	Article 2031/041	588,00 €
- Recette d'Investissement	Article 2033/041	734,42 €

2 – Certificat administratif d'Eclairage public

Il convient de passer des opérations d'ordre pour régulariser les acomptes de travaux d'éclairage public et récupérer la TVA correspondante. A ce jour tous les certificats administratifs n'ont pas été reçus, un montant prévisionnel est proposé pour ces écritures d'ordre :

- Un mandat d'ordre à l'article 21534/041/132 pour un montant de 135 000 €
- Un titre d'ordre à l'article 238/041 pour un montant de 28 000 € et à l'article 13258/041/132 pour un montant de 107 000 €.

3 – Achats de matériels

Afin de pouvoir financer l'achat d'une auto laveuse pour le Quai des Sports d'un montant de 2 988,00 € et d'un système d'éclairage pour l'Espace Clara d'un montant de 1744,00 €. Il convient de prendre une Décision Modificative pour effectuer des transferts de programme.

Décision Modificative proposée :

- Dépense d'Investissement	Article 2188/21/110	5 000,00 €
- Recette d'Investissement	Article 2188/21/116	3 000,00 €
- Recette d'Investissement	Article 2188/21/117	2 000,00 €

4 – Constitution du capital de la société SPL CinéSeine

Afin de pouvoir financer la prise de participation dans le capital de la Société Publique Locale Ciné Seine d'un montant de 4 000,00 €. Il convient de prendre une Décision Modificative pour effectuer des transferts de chapitre.

Décision Modificative proposée :

- Dépense d'Investissement	Article 261/26	4 000,00 €
- Recette d'Investissement	Article 2313/23/123	4 000,00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent d'inscrire au budget ces Décisions Modificatives.

4) Convention de stage

Dans le cadre de sa formation professionnelle à la Maison Familiale et Rurale d'Yzengremer, Monsieur Kévin DELAFOSSE a effectué un stage du 22 février au 1^{er} juillet 2016 soit pour une durée de 10 semaines, au service espaces verts de la commune.

Il a ensuite été recruté en contrat à durée déterminée en juillet et août 2016.

N'ayant pas obtenu son Bac professionnel, il redouble sa terminale et sollicite à nouveau la commune pour obtenir un stage. Dans un premier temps, une convention pour une durée de 10 semaines a été signée du 5 septembre 2016 au 17 février 2017. A sa demande Madame Le Maire propose de prolonger son stage jusqu'au 30 juin 2017.

Si cette demande est acceptée, une nouvelle convention devra être signée en remplacement de la première pour la période du 5 septembre 2016 au 30 juin 2017. Une rémunération de 126 € (rémunération non soumise aux charges sociales) lui sera versée par semaine de présence sur la commune, avec effet rétroactif au 5 septembre 2016. Ce stage coûtera à la commune 882 € pour l'année 2016 (soit 7 semaines à 126€) et 1 638 € pour l'année 2017 (soit 13 semaines à 126€).

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur la prolongation de stage et de lui donner, les pouvoirs pour signer cette nouvelle convention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à signer une nouvelle convention de stage à Monsieur Kévin DELAFOSSE pour la période du 5 septembre 2016 au 30 juin 2017.

5) Restauration de l'église

Lors du dernier Conseil Municipal Madame Le Maire a présenté aux élus le devis adressé par l'entreprise LANFRY d'un montant de 22 933.27 € HT (soit 27 519.92 € TTC) pour la mise en sécurité de l'église de Clères, suite à la chute de pierres.

L'entreprise LANFRY a adressé un nouveau devis d'un montant de 15 780,79 € HT (soit 18 936,95 € TTC qui a été présenté aux élus, afin de réaliser les travaux indispensables.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces travaux.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité demande à Madame Le Maire de contacter une autre entreprise pour pouvoir comparer les devis. Ils l'autorisent à engager les dépenses de réparation de l'église pour un montant maximum de 18 937 € TTC.

6) Demande de subvention pour la Fête de la jonquille

Cette année nous fêterons la 24^{ème} édition du « Marché de printemps – Fête de la Jonquille » le dimanche 19 mars.

Pour organiser cette manifestation, l'Office du tourisme de Clères a besoin d'un soutien financier. A ce titre il sollicite la commune de Clères pour un montant de 500 € (même montant qu'en 2015 et 2016). Un budget prévisionnel de cette manifestation a été adressé en mairie.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal vote cette subvention:

- 13 voix POUR
- 1 voix ABSTENTION de Madame Le Maire

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, autorisent Madame Le Maire à verser la somme de 500,00 € à l'Office du Tourisme pour subventionner la Fête de la Jonquille.

7) Prime de fin d'année 2016

Madame Le Maire rappelle aux élus qu'une prime de fin d'année est versée aux agents sur décembre. Cette prime correspond à 50% du salaire brut de décembre.

Elle propose de verser cette prime au personnel absent pour maladie ou longue maladie.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette mesure.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à verser en 2016, cette prime au personnel absent pour maladie ou longue maladie à hauteur de 50% du salaire brut de décembre.

8) Renégociation de l'emprunt pour financer le Quai des Sports

Lors du dernier Conseil Municipal, Madame Le Maire a proposé de renégocier l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la salle du Quai des sports.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, ont choisi de retenir la Caisse d'Épargne et la proposition faisant apparaître un gain de 52 423 € pour un emprunt sur 10 ans au taux de 0.50%.

La commune a informé la Caisse des Dépôts qu'elle souhaitait effectuer le remboursement anticipé de l'emprunt en cours. Par retour de courrier, il a été adressé le décompte des remboursements anticipés laissant apparaître une pénalité de rachat de 72 497,75 €, somme qui n'avait pas été mentionnée dans les différents documents reçus de la Caisse des Dépôts.

Madame Le Maire a rencontré Monsieur Pascal ROUZIER, le Directeur des prêts de la Caisse des Dépôts qui lui a expliqué qu'en cas de rachat d'un prêt par un autre organisme bancaire la pénalité est de 72 497,75 €. Elle est ramenée à 29 807,55 € lors d'une renégociation avec la Caisse des Dépôts.

Madame Le Maire présente aux élus la nouvelle proposition reçue : la Caisse des Dépôts propose un emprunt sur 11 ans, avec un remboursement trimestriel au taux de 2,46%. Ce taux est évolutif en fonction de la variation du taux du Livret A. Le gain estimé est de 28 447,25 € si le taux du Livret A n'évolue pas. La soulte de refinancement est de 14 239,64 €, elle sera incluse dans le montant du capital à rembourser soit 331 952,96 €.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette renégociation.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, choisissent de retenir la proposition de la Caisse des Dépôts faisant apparaître un gain de 28 447,25 € pour un emprunt sur 11 ans au taux de 2.46% indexé sur le taux du Livret A.

9) Achat d'un terrain à proximité du Foyer Rural

Madame Le Maire présente aux élus le projet d'achat de la parcelle cadastrée AC49 d'une surface de 164 m², appartenant à la SCI de la Clériserie. Cette parcelle est estimée à 15 000€, somme à laquelle il faudra ajouter environ 2 000€ de frais notariés.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner, les pouvoirs pour signer les documents liés à cette transaction.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à signer les documents liés à l'achat de la parcelle AC49 pour un montant de 15 000€ hors frais de notaire.

10) Demande de subventions pour l'étude de la zone humide

Madame Le Maire présente aux élus le projet de plan de gestion de la zone humide de la commune de Clères.

Une étude de faisabilité sera menée, son coût est estimé à 12 000 € HT.

Madame Le Maire propose aux élus de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie et de se prononcer sur la demande d'inscription à la programmation 207 du Département pour l'étude de faisabilité.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à déposer un dossier au Département de Seine Maritime dans le cadre du programme de l'année 2017 et à l'agence de l'Eau Seine Normandie afin d'obtenir une subvention pour l'étude de faisabilité de la restauration d'une zone humide à Clères.

11) Informations diverses

- Dates à retenir

- ✓ Jeudi 12 janvier de 19h à 21h : information sur les « tiers lieux »
- ✓ Vendredi 13 janvier à 19h : Les vœux
- ✓ lundi 23 janvier à 20h : réunion municipale
- ✓ lundi 27 février à 20h : réunion municipale
- ✓ lundi 10 avril à 20h30 : conseil municipal – vote du budget

- Présentation du rapport 2015 du SIAEPA de la Région de Montville

Le SIAEPA de la région de Montville a adressé à la commune son rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Monsieur Yves VAUTIER présente une synthèse de ce rapport aux élus.

- Demande de diagnostics

Monsieur Jean-Jacques DEHAIS informe les élus que des tests de résistance seraient à envisager sur la charpente des Halles et la poutre du clocher de l'église.

Monsieur Pierre LOZOUET précise que ce diagnostic pourrait également inclure le contrôle de la charpente de la chapelle du Tôt.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal sont favorables au lancement d'un diagnostic sur ces trois bâtiments : les halles, l'église de Clères et la chapelle du Tôt.

Levée de séance à 22h15